

Appel à projets à destination des Branches professionnelles
« SOUTIEN AUX DEMARCHES PROSPECTIVES
COMPETENCES »
Cahier des charges

Projet

Digitalisation de la démarche « certification professionnelle »

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----|--|---|
| 1 | Contexte | 4 |
| 1.1 | Présentation du secteur d'activité | 4 |
| 1.2 | Chiffres clés..... | 5 |
| 1.3 | Synthèse des enjeux du projet..... | 5 |
| 2 | Objet du cahier des charges | 6 |
| 2.1 | Livrables | 6 |
| 2.2 | Budget | 6 |
| 2.3 | Planning prévisionnel..... | 6 |
| 3 | Eléments de réponse attendus | 7 |
| 4 | Contact | 8 |

Préambule

Le présent cahier des charges s'inscrit dans le cadre d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) signé entre 9 branches adhérant à Opcalia & le Ministère du travail ayant adressé aux branches professionnelles un appel à projets pour « soutenir les démarches prospectives compétences ».

Le cahier des charges concerne l'Interbranches des Etablissements d'Enseignement Privés (EEP) et son projet « Digitalisation de la démarche « certification professionnelle ».

Deux parties dans ce cahier des charges :

- 1) Démarche digitalisée des certifications (digitalisation du process par des outils numériques)
- 2) Application numérique VAE et formation (du dépôt du dossier formation ou de recevabilité à la certification)
- 3) La création d'un site internet dédié aux compétences dans la Branche

Parties prenantes

> La CEPNL

> **Les organisations représentant les salariés** : SPELC, Snec-CFTC, Fep-CFDT

> L'Interbranches a délégué à Opcalia la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le cadre de l'EDEC PIC

1 CONTEXTE

Le projet de Digitalisation de la démarche « certification professionnelle » se place dans le prolongement de l'EDEC numérique. En effet depuis 2018, l'Interbranches conduit la création d'une plateforme digitale de gestion des compétences. Elle a établi une cartographie des emplois-types qui facilitera la réflexion sur les parcours professionnels, la mobilité et la gestion des compétences dans les établissements de l'Interbranches et l'accès à la formation.

Les objectifs sont :

- Relier la politique certification avec les outils existants ou en cours de création (plateforme compétences)
- Permettre l'accès à l'information : base documentaire accessible à tous les acteurs en format numérique
- Alléger les contraintes des acteurs
- Digitaliser les outils de communication et administratif des formations, des certifications que cela soit par la voie de la formation que par la voie de la VAE ;
- Intégrer la politique de certification de l'Interbranches à la vie des établissements au travers d'outils, de nouvelles applications numériques mais aussi par l'intégration d'outils existants.

Il est essentiel que ce projet sur la digitalisation s'inscrive en interopérabilité avec les outils numériques existants (interfaçage plateforme collaborative, portail ISIdoor).

Pour les salariés et les établissements, la plateforme les outillera pour faciliter et favoriser la montée en compétences par l'accès à l'information, la fluidité des échanges et la simplification des modalités d'accès aux parcours de formation personnalisé (cf. espace salarié et espace établissement).

Pour les organismes de formation (et notamment ceux habilités ou membres du réseau), la plateforme leur offrira une visibilité de l'offre de formation et un accès aux nouveaux outils digitaux de la formation en ce qui concerne la personnalisation des parcours, les outils d'évaluation ...

C'est pour ces raisons que la démarche de digitalisation des certifications professionnelles de l'Interbranches se place en ligne directe avec les fonctionnalités novatrices développées dans le cadre l'EDEC numérique.

Important : dans le cadre de ce projet priorité est donnée à la **digitalisation de la démarche CQP** (approche compétences)¹ et à la création d'une **application de gestion des VAE et formation**, la création d'un **site internet dédié aux compétences dans la Branche** (en lien avec la plateforme collaborative de gestion des compétences « capital compétences »).

1.1 Présentation du secteur d'activité

Les établissements d'enseignements privés exercent une mission éducative dans le cadre d'un contrat conclu avec l'Etat (contrat d'association ou sous la forme d'un contrat pluriannuel sous le label EESPIG).

L'Interbranches regroupe environ 7 500 établissements d'enseignement privés (5 000 OGEC -structure juridique- et 5 universités catholiques).

L'Interbranches regroupe des établissements scolaires d'enseignement : général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur. Ils accueillent 2 200 000 élèves et étudiants.

Dans l'enseignement du premier et second degré, nous différencions les salariés de droit privé (chef d'établissement, responsable de vie scolaire, personnel de vie scolaire, personnel administratif,

¹ Pour la gestion de ses 2 CQP, l'Interbranches a choisi la plateforme numérique du FPSPP (**e-Certif**).

gestionnaire, personnel d'entretien et technique, ...) et les enseignants (agents publics). Les agents publics et les chefs d'établissement ne feront pas partie du champ de l'analyse.

Vous trouverez des éléments clés sur la Branche dans le rapport de branche réalisé en mai 2018 : <https://prezi.com/view/u8A2y3qF5EUQPN1MA1rv/>

1.2 Chiffres clés

- **7500 établissements** (5100 OGEC, 200 établissements de l'enseignement agricole, 26 grandes écoles et 5 universités et instituts catholiques)
- **2,2 millions** d'élèves et étudiants
- **Env. 230 000 personnes y travaillent** (env. 100 000 salariés + 131 000 enseignants agents publics)
- **6,5 milliards € de masse salariale** globale (1,8Mds€ salariés chiffres de la collecte OPCALIA (dont enseignants AEUIC) / 4,7 Mds€ pour les enseignants agents contractuels de l'Etat - PLF 139)
- **Des régimes mutualisés de protection sociale** au niveau de la Branche (TPE – PME) :
 - 3 régimes de prévoyance mutualisés par typologie de personnel (enseignants / cadres et non cadres),
 - Un régime de frais de santé mutualisé pour les salariés,
 - Un fonds social pour les adhérents des régimes mutualisés.
- Une « enveloppe » de **fonds mutualisés de formation professionnelle** (OPCALIA)
- Deux **conventions collectives** (CC EPNL et CC CNEAP)

1.3 Synthèse des enjeux du projet

Dans le prolongement de l'EDEC numérique, la Branche souhaite s'engager dans une démarche de **digitalisation des certifications professionnelles** ; et cela aussi bien par la voie de l'évaluation et par la VAE.

- 1) Démarche CQP digitalisée (digitalisation du process par des outils numériques)
- 2) Application numérique VAE et formation (du dépôt du dossier formation ou de recevabilité à la certification)
- 3) Site internet dédié aux compétences et aux certifications de la Branche en lien avec la plateforme

2 OBJET DU CAHIER DES CHARGES

2.1 Livrables

Les livrables attendus dans le cadre de ce projet sont : des **outils digitaux** pour favoriser la visibilité, la gestion, le suivi, la mise en œuvre des certifications dans le respect de la charte graphique mise en place pour la plateforme collaborative.

Il s'agit de :

- La version digitalisée des référentiels de compétences et d'évaluation, des procédures CQP (étapes), du règlement intérieur des CQP, des processus d'inscription (en partenariat avec les organismes de formation, des outils de positionnements et d'évaluations en interopérabilité avec les outils de la plateforme de gestion des compétences et e-Certif.
- Des outils de certification digitalisés interfaçables avec e-Certif et la plateforme avec charte graphique
- Des modules de formation digitalisés clés en main (avec une solution pour l'hébergement)
- Une application numérique VAE et formation (du dépôt du dossier formation ou de recevabilité à la certification) et plan de communication associé
- Un site internet dédié à la démarche

Nous rappelons qu'il est essentiel que ce projet sur la digitalisation s'inscrive en interopérabilité avec les outils numériques existants.

2.2 Budget

Les propositions budgétaires devront couvrir l'ensemble des coûts et frais engagés pour la réalisation des travaux, notamment les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration.

2.3 Planning prévisionnel

| | |
|---|---|
| Lancement de la consultation | 25 février 2019 |
| Date limite de réception des propositions | 22 mars 2019 |
| Analyse des offres | 25 mars au 1^{er} avril 2019 |
| Auditions des candidats présélectionnés | 2 avril 2019 (matin) |
| Lancement des travaux | Semaine 16 (15-21 avril 2019) |
| Période de réalisation | De mai à novembre 2019 |

3 ELEMENTS DE REPONSE ATTENDUS

Les propositions (en 15 pages maximum) devront :

1. Comporter une présentation générale des candidats
2. Démontrer leur bonne compréhension de la mission
3. Exposer la méthodologie (sources, méthode innovante et rigoureuse, échanges, ...), les interlocuteurs à associer, le déroulé et les livrables envisagés (des exemples seront appréciés). Une proposition de format type de référentiel activités-compétences... est attendue.
4. Formaliser les informations suivantes :
 - La composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec le type de prestation ici concernée et l'interlocuteur référent pour ces travaux
 - Une liste de références pour des projets similaires (outils référentiels compétences, études prospectives, fiches métiers, référentiels de certifications, Branches professionnelles, GPEC-RH)
5. Un planning (cadrage, production, restitutions)
6. Une proposition tarifaire (€ HT & TTC) détaillée avec le nombre de jours envisagés.

Les candidats seront individuellement informés de la suite donnée à leur proposition suite à leur examen par l'ensemble des parties prenantes.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du comité technique.

Opcalia n'est engagé qu'après notification et conventionnement avec le prestataire.

Les réponses sont attendues **au plus tard le 22 mars 2019**

Elles sont à adresser par mail à :

Aurélie Delgove a-delgove@collegeemployeur.org

Erika Gaubert erika.gaubert@opcalia.com

(*) Les réponses reçues après le 22 mars 2019 ne seront pas étudiées. Aucune dérogation ne sera accordée à cette date limite de dépôt, aucune modification, aucun document complémentaire ne pourra être porté à la connaissance de l'Interbranches EEP après ce délai.

4 CONTACT



Aurélie Delgove

Coordinatrice formation et compétences

Tél. 01 53 73 73 89

formation@branche-eep.org

Informations relatives au CQP sur le site internet :

<https://www.collegeemployeur.org/>